



Procès-verbal n°16

Séance extraordinaire du jeudi 21 février 2019 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018
3. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Jan Homberger, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Pierre Olivier Maire, démissionnaire
5. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de BLS SA, en remplacement de Pierre Olivier Maire, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement des travaux d'étude et du suivi de l'avant-projet PAL (phase 2)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à Monsieur Baptiste Ruedin représentant du Bulcom pour la presse ainsi qu'au public.

Avant de débiter officiellement la séance, **la présidente** souhaite honorer la mémoire de Monsieur Pierre Paroz, qui nous a quittés le 11 janvier 2019. « Monsieur Paroz a œuvré comme conseiller général pour le PLR et a également présidé le Conseil général de 1979 à 1980. En sus, il a aussi été membre de la commission des naturalisations et des agrégations. Ceux qui ont fait ou font toujours partie de cette commission se souviendront de la phrase qu'il posait régulièrement pendant les séances et créait toujours la bonne humeur : A la maison, c'est Madame ou Monsieur qui fait la fondue ? Je garderai de lui le souvenir d'une personne de qualité. Je vous prie de bien vouloir vous lever afin de l'honorer par une minute de silence. »

En l'absence de Elia Pecoraro, Monsieur Alain Fridez est nommé vice-secrétaire.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Philippe Mattmann (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 33 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 18. Marie-Thérèse Philipppe (GCD-PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 19. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 20. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 4. Bajrami Belul (PSLT) | 21. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 5. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 22. Penaloza Sabine (ELT) |
| 6. Brönnimann Erich (ELT) | 23. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 24. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 8. Caron Eric (PSLT) | 25. Planas Michel (ELT) |
| 9. Chassot Nadia (ELT) | 26. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 10. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 27. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 11. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 28. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 12. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 29. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |
| 13. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 30. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 14. Glardon Philippe (PSLT) | 31. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 15. Homberger Jan (GCD-PDC) | 32. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 16. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 33. Vaucher Pascal (ELT) |
| 17. Lauper Theresia (ELT) | |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 1. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 4. Luthi Michel (ELT) |
| 2. Ducraux Armand (ELT) | 5. Muster Michel (PSLT) |
| 3. Gomes Bruno (PSLT) | 6. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |

Absent(e)s : Gligorov Ivan (PSLT)

1 siège est vacant (ELT)

Par conséquent, **la majorité est fixée à 17.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Martin Eugster (ELT), président
Maurice Binggeli (PSLT), vice-président
Heinz Hoffmann (GCD-PLRT), secrétaire
Daniel Rotsch (PSLT), vice-secrétaire
Yannick Butin (GCD-PLRT), membre

En préambule de la séance, **la présidente** donne la parole au président du PSLT afin qu'il présente son nouveau membre.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous présenter notre nouveau membre du Conseil général, Monsieur Luul Sebhatu. Il a 61 ans, est marié, père de 3 enfants majeurs et habite à Marin-Epagnier depuis novembre 2008. Il est arrivé en Suisse depuis l'Erythrée en février 1982, a d'abord travaillé dans la restauration et depuis 1984, est vendeur à la Migros de Neuchâtel. Il a été naturalisé Suisse en 1997, année où il s'est engagé politiquement dans la section de la Ville de Neuchâtel.

Depuis 1991, il est membre du comité d'intégration et de cohésion multiculturelle, en tant que représentant des réfugiés et préside la journée des réfugiés du canton de Neuchâtel. En 2007, il a obtenu le prix *Salut l'étranger* remis par le bureau de l'intégration. En 1991, interrogé par la Voix d'Exils, il a déclaré : « Un requérant d'asile doit savoir défendre son motif d'asile et faire le premier pas vers l'autre. » Nous le remercions de faire un nouveau pas vers notre Conseil. »

- Applaudissements -

La présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Luul Sebhatu.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

La présidente remercie Madame Blunier pour son excellent travail de retranscription.

3. Nomination d'un membre de la commission financière en remplacement de Jan Homberger, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT).

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Pierre Olivier Maire, démissionnaire

Est nommée tacitement : **Nadia Chassot** (ELT).

- Applaudissements -

5. Nomination d'un délégué auprès de l'assemblée générale de BLS SA, en remplacement de Pierre Olivier Maire, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Erich Brönnimann** (ELT)

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement des travaux d'étude et du suivi de l'avant-projet PAL (phase 2)

La présidente donne directement la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le plan d'aménagement local est l'outil premier à disposition des communes pour concevoir et conduire des politiques publiques d'aménagement efficaces. En raison de son côté relativement figé, il doit faire l'objet d'une révision régulière lui permettant de répondre aux conditions du moment, mais aussi à celles envisagées et souhaitées pour le futur.

L'action de révision du PAL permettra également d'harmoniser la réglementation communale, La Tène étant née d'une fusion en 2009, et d'inscrire l'adaptation des outils d'aménagement du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux de l'urbanisme.

Les autorités laténiennes ont opté pour un processus marqué par une large participation dès l'élaboration de la stratégie politique de l'aménagement, qui a abouti à un cahier des charges traduisant les objectifs et les enjeux déterminés dans la stratégie politique. Ce cahier des charges a servi de base

pour la procédure d'appel d'offres. Il a été l'élément fondamental sur lequel les candidats ont formulé leurs offres.

Il s'agit maintenant de passer le cap de la deuxième phase de la révision du PAL, à savoir l'établissement de l'avant-projet du PAL devant étayer le diagnostic territorial et élaborer le projet de territoire.

L'équipe de mandataires proposée par le Conseil communal répond donc au mieux aux conditions strictes fixées par l'autorité communale. Cet avis est pleinement partagé par les experts ayant participé à la sélection des candidats.

Cette deuxième phase sera source de tâches conséquentes de suivi, d'organisation et de prise de décisions. Les autorités communales et l'administration communale seront intensément sollicitées pour ce faire. Le calendrier de cette deuxième phase est ambitieux. Il est indispensable de prendre les bonnes décisions au bon moment afin de dégager un maximum de temps pour la concertation durant les 14 mois de la phase de l'avant-projet PAL. Un soutien par des spécialistes externes faisant preuve d'un esprit critique et pragmatique produira un double effet : des analyses critiques pour de bonnes prises de décisions et une aide précieuse pour l'administration communale dans une démarche somme toute pointue et exigeante.

Enfin, l'avant-projet sera le révélateur des intentions que la collectivité souhaite déployer sur son territoire. Des choix concertés et conscients pourront ainsi être pris et détermineront la suite du processus de révision du PAL, lequel passera encore au travers d'une troisième phase de formalisation et de consolidation des mesures territoriales et urbanistiques discutées et choisies avec un large consensus.

Le Conseil communal vous invite donc à valider cette demande de crédit. Il est intimement convaincu que le choix de l'équipe de mandataires est le meilleur, tout comme l'accompagnement par un mandat d'aide au maître d'ouvrage.

Merci pour votre attention et je suis à disposition pour répondre aux questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en date du 12 février 2019 afin d'examiner, cette demande de crédit d'engagement de 185'000 francs.

185'000 francs, ce n'est pas rien ! surtout lorsqu'il s'agit de donner le mandat à un bureau qui, « ...développera la stratégie d'urbanisation en se basant sur les espaces ouverts et leur mise en réseau... » et « ...pourra définir de manière plus fine la charpente structurante de La Tène, déjà présentée dans la COMUL. ». Vaste thème... sujet passionnant en est-il.

Pour votre commission, la discussion n'a pas particulièrement passionné les foules et, bien que votre président ait tenté de déclencher les débats, ces débats n'ont pas réellement eu lieu. La discussion s'est plutôt focalisée sur le fait qu'il semble difficile de pouvoir dire oui ou non sur l'attribution de ce mandat, par manque de connaissances réelles et concrètes et par manque d'expertise sur ce thème. De là, la discussion s'est focalisée sur le fait qu'un PAL, tel que celui qui nous sera proposé par le mandataire, est l'outil dont La Tène a besoin. Mais cela reste un outil. Et comme tout outil, il peut être plus ou moins complexe. Au fond, par analogie et pour mieux comprendre, nous pourrions utiliser l'image d'un besoin de fabriquer un tube en métal. Pour ce faire, la commune pourrait acquérir un bon vieux tour mécanique ou une machine CNC de dernière génération. Dans les 2 cas le résultat peut être atteint, il sera probablement impeccable si l'on sait comment utiliser l'outil, mais ce tube sera réalisé avec plus ou moins d'options et, probablement, à des tarifs différents que l'on choisisse l'une ou l'autre des solutions proposées. Et c'est là que votre commission a un peu des doutes. Car, lorsque dans l'appel d'offres, un des critères d'adjudication, le prix, n'est pondéré qu'à 20%, cela signifie clairement que notre Conseil communal fait fi de toute considération économique dans ce projet. Seule la qualité du résultat, seule la beauté de l'outil semble primer sur le reste. Et c'est à partir de là que l'on semble un peu se perdre de vue.

Cependant, qu'il n'y ait pas de malentendu ! Un PAL est un outil indispensable au développement futur de notre commune. Sans PAL, ce ne sera que problèmes récurrents pour notre exécutif et pour notre administration communale lorsqu'il s'agira de traiter de questions de constructions et d'urbanisme. De plus cela pourrait empêcher un développement harmonieux de notre commune. Mais la question persiste sur la complexité de l'outil qui est en train d'être mis en place et sur la maîtrise du sujet au sein

de notre commune. Car il semble que nous sommes en train de nous entourer de beaucoup d'experts pour nous aider à traiter un sujet qui, somme toute, n'est pas dans notre domaine de spécialisation ; et c'est à partir de ce moment-là que nous risquons d'acquérir un outil fantastique, qui répond à toutes nos exigences et bien plus encore, mais qui risque de nous coûter bien plus cher que cela ne pourrait peut-être l'être. C'est là le principal point d'inquiétude de votre commission.

La commission financière a, pour ce rapport et son arrêté, dégagé une majorité de préavis positifs par 3 « pour » et 3 « abstentions ». Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de la commission plan d'aménagement local : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant que membre du Copil PAL, j'ai eu le privilège d'assister, en tant qu'observateur, à la deuxième séance d'audition des mandataires le 12 décembre 2018. Je me permets d'utiliser cette occasion et d'intégrer mes remarques concernant cette journée à ce rapport de la séance ComPAL du 13 février 2019.

J'ai été impressionné par les compétences réunies dans l'équipe communale. Les trois spécialistes expérimentés qui soutenaient les responsables de la commune savaient poser les bonnes questions.

A la fin d'une journée assez condensée, un mandataire était désigné à l'aide de calculs savants que tout le monde semblait comprendre, sauf moi.

Il est sûr que les chiffres sont un bon outil de qualification. Par contre, pour travailler ensemble dans un projet aussi important, l'entente entre les partenaires est un facteur à ne pas négliger.

La verve et l'enthousiasme de Madame Imholz lorsqu'elle présentait ses idées, sa manière de travailler en collaboration avec les deux bureaux associés pour l'exercice étaient définitivement très convaincants.

Alors, nous sommes contents et sûrs d'avoir décidé pour les meilleurs - pourquoi donc encore un mandat d'aide au maître d'ouvrage - un AMO ?

Chaque métier, chaque branche a ses spécialités, son propre langage et ses réglementations. C'est pourquoi il est important de pouvoir parler entre pairs des désirs ou problèmes en cours de route. Une mésentente peut coûter bien plus cher que 15'000 francs.

La comparaison des différents montants entre Milvignes, La Chaux-de-Fonds et La Tène a été évoquée et discutée lors de la dernière séance de la ComPAL. Comme il est difficile, voire impossible de comparer ce qu'on ne connaît pas, ce point est resté sans réponse.

Les membres présents de la ComPAL ont accepté le rapport et recommandent au Conseil général d'accepter le projet d'arrêté y relatif. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste de La Tène perçoit la révision du plan d'aménagement local comme l'occasion de réaliser un projet de territoire profilé et réaliste, mettant en valeur les avantages de l'ensemble de la commune et les spécificités de chacune de ses parties, afin d'accroître son attractivité et sa qualité de vie tout en renforçant aussi la collaboration avec les communes voisines et la bonne intégration de La Tène dans le périmètre fonctionnel de la région.

Le PAL constitue l'outil de pilotage de la politique communale pour les quinze à vingt prochaines années. Les réflexions pour la révision du PAL, lancées par les autorités communales depuis fin 2017, ont déterminé un fonctionnement par phases distinctes, spécifiques à chacune d'elles mais assurant une transversalité efficace.

Les travaux de révision du PAL ont donc débuté avec une première phase, engageant très étroitement le Conseil général au travers d'une commission ad hoc qui a élaboré la stratégie politique d'aménagement, étant le fruit d'intenses discussions et de débats, reposant sur des options audacieuses. Le résultat de cette stratégie se fonde sur un consensus politique fort, lequel doit à présent être concrétisé.

En complète conformité avec la planification et en référence au cahier des charges établi sur la base des éléments de la stratégie politique d'aménagement, nous entrons à présent dans la deuxième phase de la révision du PAL, soit l'établissement de l'avant-projet du PAL devant consolider le diagnostic territorial et déterminer le projet de territoire. Cette deuxième phase est un moment-clé de la révision du PAL. Elle doit servir à l'approfondissement des critères pour une bonne qualité de vie d'une commune

formée depuis une dizaine d'année et qui n'a jamais vraiment pu se révéler et s'épanouir sous l'angle de son organisation spatiale.

Le PSLT fait le constat que les montants déjà investis depuis le début de cette procédure de révision du PAL et ceux encore à venir sont importants. De plus, il est difficile de jauger à ce stade de l'équilibre et de la pertinence du coût avec le résultat final. Cette démarche assez exceptionnelle, rapportée à la durée des mandats politiques des miliciens que nous sommes, est pour le moins abstraite. Pour l'heure, nonobstant les montants déjà engagés, il faut admettre que nous pourrions avoir le sentiment que rien de concret et de tangible ne nous est soumis... certes. Et c'est justement la raison pour laquelle le PSLT soutient la demande de crédit du Conseil communal.

Contrairement aux esprits chagrins qui pourraient prétendre que la poursuite des travaux pour la révision du PAL devrait se faire avec la tactique du « low-cost », le PSLT est particulièrement sensible à la qualité plutôt qu'à la quantité. Aussi, il lui apparaît que cette phase de l'avant-projet PAL doit être menée et accompagnée par des spécialistes et des experts démontrant de réelles compétences et la sensibilité nécessaire pour répondre aux défis territoriaux et environnementaux auxquels notre collectivité sera exposée dans le futur. Le choix qui nous est soumis dans le rapport du Conseil communal, mis en regard avec les attentes exprimées dans la stratégie politique d'aménagement, nous persuade. Le PSLT sera néanmoins très attentif sur le travail fourni et participera activement aux travaux des commissions, notamment.

S'agissant du mandat d'aide au maître de l'ouvrage proposé par le Conseil communal, le PSLT est convaincu par la nécessité d'une aide à la décision pour les autorités communales. Le calendrier relativement ambitieux sur lequel repose la procédure de l'avant-projet PAL requiert des prises de décisions précises afin de ne pas ralentir la démarche induite par des choix précipités et par là, dégager le plus de temps possible pour le travail avec les autorités communales, cantonales, la population et les groupes d'intérêts.

Le PSLT s'inquiète par contre du constat de la faible dotation du service du territoire, en lien avec la liste des projets d'investissement et de développement de la commune qui seront à mener ces prochaines années. Au-delà du fait que pour cette unique raison le mandat AMO sur lequel notre autorité est appelée à se prononcer s'impose et se justifie déjà naturellement, il s'agira néanmoins de se poser les bonnes questions sur le fonctionnement du service du territoire, avec un renforcement de sa structure éventuellement nécessaire pour le long terme.

En conclusion, le PSLT soutiendra cette demande de crédit de 185'000 francs et se met à disposition pour être actif durant toute la durée de l'établissement de l'avant-projet du PAL. Il exprime sa volonté d'aboutir à un résultat de qualité en pleine concertation avec la population, les groupes d'intérêts et les tiers importants de la commune, privilégiant ainsi l'élaboration d'un plan d'aménagement local équilibré, répondant aux défis futurs et qui, nous l'espérons, recevra une validation par une frange aussi grande que possible de la population, au final. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 18 février dernier, l'Entente de la Tène a longuement débattu au sujet de la demande de crédit d'engagement de 185'000 francs pour le financement des travaux d'étude et du suivi de l'avant-projet PAL, soit la phase 2 du plan d'aménagement local.

Pour les membres de l'ELT, la nécessité d'élaborer un nouveau PAL est évidente. Elle n'a pas été contestée. Par contre, plusieurs membres se sont montrés dubitatifs devant le montant des investissements à consentir et devant le manque de visibilité quant au rendu du projet. En écho à la commission financière, c'est surtout l'enveloppe globale du projet de plus de 800'000 francs qui a été remise en question. Est-ce que l'on fait dans le luxe ? Est-ce qu'une version light ne serait pas suffisante avec des économies à la clé ? Finalement, malgré plusieurs abstentions, une majorité des membres de l'ELT s'est prononcée en faveur de ce crédit de 185'000 francs. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit de 185'000 francs qui nous est soumise pour approbation ce soir a longuement occupé les groupes PDC et PLR. Nous en avons débattu durant plus d'une heure en séance de groupe.

Soyons très clairs, nous ne sommes pas opposés au projet PAL, bien au contraire. Nous souhaitons seulement que notre inquiétude soit entendue et qu'un changement de cap s'opère.

Historiquement, en mai 2017, et c'est rappelé dans le rapport, notre groupe avait déposé une motion intitulée : « *Création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire.* »

Cette motion, acceptée à une large majorité le 15 juin 2017, demandait au Conseil communal :

Partant des considérants précités et sachant que les thématiques et enjeux à aborder concernent tous les dicastères et de multiples commissions : circulation, environnement, urbanisme, finances (les enjeux sont ici également colossaux), travaux publics, etc. le groupe PLR demande au Conseil communal de mettre en place une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et du plan directeur cantonal. Cette commission pourrait être composée de un ou plusieurs représentants de chacune des commissions concernées. Sachant encore que notre commune ne dispose pas d'un ou d'une spécialiste des questions d'aménagement du territoire, nous demandons au Conseil communal de s'assurer temporairement les services d'un ou d'une spécialiste de la question, neutre et indépendant, et maîtrisant les enjeux à défendre pour notre commune. Cette personne pourra nous représenter dans les différents groupes techniques, faire du lobbying en faveur de notre commune - en fonction des enjeux définis avec la commission ad hoc et le Conseil communal - et ainsi défendre nos intérêts dans cet important dossier.

Très clairement et comme développé le 15 juin 2017, notre souci était de ne pas rater le virage de la mise en œuvre de la nouvelle LAT dans le but :

- de permettre à notre commune d'être bien reliée en matière de transports
- de développer un patrimoine bâti qualitatif afin d'attirer de bons contribuables
- d'associer le Conseil général aux travaux à conduire

Presque deux ans plus tard, nous voyons les demandes de crédit s'accumuler (160'000 francs pour l'instant + 185'000 francs ce soir, pour un total projeté de plus de 800'000 francs) et bien peu d'éléments concrets et pertinents à nos yeux ont été identifiés. Le 14 juin 2018 nous avons traité d'un premier rapport qui, nous nous en souvenons encore, proposait notamment un itinéraire de cyclotourisme passant à travers la réserve naturelle de la Ramée ! Nous étions restés sans voix.

Chers collègues, nous sommes inquiets car nous avons l'impression que plutôt que développer une entreprise « PAL » high tech, durable, svelte et agile, notre Conseil communal met sur pied, lâchons l'image avancée par un conseiller général lors de notre séance de groupe : une immense usine à gaz. Ce sentiment se matérialise par des phrases extraites du rapport du type de celle se trouvant au deuxième paragraphe du chapitre 3, page 2 :

« Comme développé dans le rapport du Conseil communal du 19.11.2018, le comité d'évaluation avait jugé, lors du premier tour d'appel d'offres, que les candidats manquaient globalement d'ambition. Ceux-ci proposaient une approche de l'avant-projet PAL très formatée et peu créative. » Très formatée et peu créative ! Notre groupe n'attend pas une créativité débordante de la part des mandataires mais une approche efficiente dans le travail et les livrables à fournir.

Et encore au premier § du haut de la page 3 : *« La méthodologie de travail des mandataires se distingue par la mise en place d'ateliers pour « faire ensemble », afin que les différents acteurs du projet s'approprient le PAL. Ces ateliers proactifs permettront d'identifier : les trésors, les difficultés à résoudre, les différents sites, les quartiers et formes urbaines et les règles souhaitables pour leur évolution ; etc... »*

Autre inquiétude majeure, nous avons le sentiment que les mandataires vont piloter le projet à la lecture des flèches du schéma de la page 4. Toutes les flèches vont de bas en haut et pas de haut en bas. A notre sens, les lignes politiques doivent être tracées par le Conseil communal et la commission ad hoc et les mandataires répondre à nos attentes en produisant l'indispensable et pas le « nice to have » ! A ce sujet, un contact avec les services de l'Etat de Neuchâtel, notamment le service de l'aménagement du territoire, le service de la faune, des forêts et de la nature et le service des ponts et chaussées afin de dire clairement ce qui doit être produit a minima et pas a maxima est indispensable.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire en décembre dernier mais le coût total du projet nous inquiète et nous interroge. 881'000 francs selon les prévisions, 831'000 francs selon les dernières projections. Nous allons dépenser pas loin d'un million de francs pour ce projet. D'aucuns au sein de notre groupe se sont exclamés : 1 million pour produire des plans inutiles !

Il est clair qu'il faut repositionner cette dépense dans son contexte temporel et éviter les déclarations à l'emporte-pièce. Il s'agit d'un investissement pour les 20 prochaines années mais tout de même. Saint-Blaise devrait dépenser 800'000 francs, La Tène idem, quid d'Hauterive, Enges, etc... à l'échelon cantonal et en extrapolant nous arriverions à 24 millions de dépenses pour les PAL du canton de Neuchâtel... ça donne envie d'ouvrir un bureau d'urbanisme ! N'y-a-t-il pas la possibilité de mettre nos forces en commun avec nos voisins ? Est-ce que le facteur prix est pris au sérieux et chaque franc dépensé comme si c'était celui qui sortait de notre propre porte-monnaie ? Nous avons des doutes qui se matérialisent par ce que nous avons lu au 4^{ème} paragraphe de la page 2 : « *Les critères d'adjudication ont souligné la volonté du Conseil communal de juger les offres plutôt sous l'angle des compétences, de la méthodologie et des visions des candidats. Bien entendu, le prix a eu toute son importance, mais il ne figurait pas comme un critère d'adjudication primordial* » ...le prix ne figurait pas comme un critère primordial ! Il était pondéré à hauteur de 20%... le minimum légal. Pourquoi avoir fait ce choix ?

Concernant les mandataires, nous sommes déçus de la provenance géographique de ceux-ci :

- Rien à redire pour Paysagegestion SA situé à Neuchâtel.
- Nous sommes en revanche plus dubitatifs pour les bureaux Malnati et Christe&Gygax les entreprises étant situées à Lausanne et respectivement à Yverdon-les-Bains.

A l'heure où nous devons privilégier les circuits courts et soutenir l'économie régionale, inviter et retenir deux bureaux sur trois se trouvant hors canton nous interroge.

Les enjeux inventoriés au chapitre 4 de la page 2 sont intéressants mais démontrent bien la dimension excessive à nos yeux que notre Conseil communal souhaite donner à ce projet. Prenons-les un par un :

- *Valoriser les qualités paysagères de la commune* : est-ce indispensable ? A nos yeux non.
- *Structurer les différentes entités territoriales à travers les espaces publics* : est-ce indispensable ? Ici nous répondons oui.
- *Favoriser un développement urbain mixte, dense et attractif* : Nous ajouterions de qualité à la liste d'adjectifs.
- *Définir un meilleur partage entre modes de mobilité* : est-ce indispensable ? Ici nous répondons aussi oui.
- *Mettre en réseau, consolider et structurer l'ensemble des entités urbaines et paysagères afin de renforcer « l'identité » et de valoriser le territoire de La Tène* : à la question est-ce indispensable ? Nous répondons ici non. Alors que nous nous questionnons sur une potentielle fusion avec les communes voisines, à quoi bon dépenser de l'énergie et de l'argent sur ce volet ?
- *Présenter une vision très claire et innovante de l'aménagement futur de la commune, englobant toute la diversité des territoires communaux et les structurant à partir des espaces non bâtis* : est-ce indispensable ? Nous dirions non et nous pensons que nous devrions être plus modestes.

Vous l'aurez compris, nous sommes très critiques, mais nous ne voudrions pas que nos critiques soient mal comprises. Nous reconnaissons l'engagement de tous les instants de notre Conseil communal sur ce dossier et nous le remercions sincèrement. Nous voyons qu'il prend ce dossier très à cœur et c'est tout à son honneur. Nous pensons seulement que nous avons les yeux plus gros que le ventre et que nous ambitionnons de nous offrir un menu à 7 plats alors que nous avons besoin - et les moyens ! - pour un excellent mais modeste menu de jour. Le menu du jour permet de s'alimenter en suffisance alors que le menu à 7 plats, bien que très bon, risque en plus de nous vider le porte-monnaie, de nous surcharger inutilement l'estomac.

Nous avons été un peu longs et vous nous en excuserez. En guise de conclusion, nous souhaitons rappeler nos questions et formuler deux demandes :

1. Ne pouvons-nous pas réaliser le PAL en développant davantage de synergies avec d'autres communes ?
2. Pourquoi avoir invité et retenu des mandataires dont les bureaux sont situés hors canton ?
3. Dans la procédure d'appel d'offres, pourquoi n'avoir pondéré le prix qu'à hauteur de 20% ?

4. Le PLR-PDC demande au Conseil communal de réduire l'envergure du PAL tel que prévu afin de réduire le coût total (toutes les phases) de 50%.
5. Nous demandons finalement qu'un contact soit organisé entre le service de l'aménagement du territoire, le service de la faune, des forêts et de la nature et le service des ponts et chaussées, une délégation du Conseil communal et de la ComPAL afin de préciser clairement ce qui doit être produit a minima et pas a maxima par rapport au PAL.

Comme annoncé en introduction, les PLR et PDC seront partagés lors du vote. Certains s'abstiendront, d'autres refuseront et d'autres encore accepteront le crédit qui nous est soumis. Les réponses du Conseil communal auront un impact décisif sur l'orientation que nous donnerons à notre vote. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je le répète bientôt à chaque séance, je pense qu'il y a un problème de fonctionnement. Réalisez-vous que ce sont des questions de fond que vous posez ? Ces questions auraient dû être posées dans le cadre de la ComPAL et des réponses auraient pu être apportées dans le cadre de cette commission. Nous sommes face à une avalanche des questions qui, semble-t-il conditionneront la prise de décision du GCD, qui représente la majorité du Conseil général. Il y a clairement un problème. Je ne peux pas répondre aux questions qui sortent de nulle part. Cela étant dit, je tenterai quand-même l'exercice. Néanmoins, je regrette la manière et il me paraît important de le relever.

Je vais peut-être aller un peu dans le désordre, veuillez excuser si je ne suis pas aussi discipliné que votre groupe, mais j'essaierai de faire de mon mieux.

Le critère du prix, soit 20%, représente le minimum fixé par la loi sur les marchés publics. La marge étant fixée entre 20 et 100%. Le Conseil communal s'est basé sur le cahier des charges qui, je le répète encore une fois, reflète les enjeux et les objectifs qui ont été fixés par votre autorité et la ComPAL dans le cadre de la stratégie politique communale d'aménagement et validée par votre autorité le 14 juin dernier. Est-ce que ce cahier des charges correspond finalement au point de vue qui est exprimé aujourd'hui ou pas ? La question peut se poser, mais il s'agit de la base fondamentale sur laquelle la procédure d'appel d'offres a été faite. Un critère de 20% a été jugé pertinent, dans la mesure où cette stratégie politique repose sur des volontés claires d'élaborer l'organisation spatiale de la commune sous un angle qualitatif plutôt que quantitatif.

Evidemment, si nous construisons une route ou quelque chose de simple où comparativement, dans le cadre de la loi sur les marchés publics nous savons pertinemment que le prix fera la différence, si bien que le critère du prix sera important. Un barrage ne peut pas être édifié avec un critère de prix important. Le but est d'avoir un ouvrage qui tienne le coup, qui tienne le temps et qui réponde aux exigences. Nous nous trouvons ici dans le même cas de figure. Je peux comprendre que ce critère soit jugé comme étant trop élevé, mais je vous invite à vous plonger dans le rapport du Conseil communal et vous invite à revoir l'annexe qui reprend l'ensemble des 5 appels d'offres. Si le critère avait été fixé à 50%, les montants qui figurent dans les différentes réponses des mandataires n'auraient pas changé. Seule la classification aurait changé. Dans ce cas de figure, c'est le candidat D qui aurait emporté le marché, mais il ne répondait pas aux attentes qualitatives du comité d'adjudication, respectivement aux conditions qui ont été fixées dans le cadre du cahier des charges. Au final, si vous faites l'analyse à la hauteur de ce critère, le choix de Paysagegestion, qui est le 2^{ème} meilleur marché de la liste, correspond parfaitement à un choix pertinent par rapport à la qualité.

Je suis étonné que le PLRT critique le choix du mandataire, dès lors que ce dernier n'est pas basé dans le canton. Je vous rappelle qu'il y a la loi sur les marchés publics, dont nous avons clairement respecté les critères en lançant un appel d'offres. Nous avons sollicité les bureaux neuchâtelois qui étaient susceptibles de pouvoir répondre à ces offres. Je précise que dans le canton de Neuchâtel, il n'y en a pas à foison qui soient réellement susceptibles d'apporter une équipe de mandataires. Il n'y a d'ailleurs que 4 urbanistes inscrits au registre REG. Seul l'un d'eux a été sollicité, les 3 autres ne travaillant pas dans des bureaux d'urbanisme du canton de Neuchâtel. Voici la réalité des choses. Un autre bureau n'a pas été sollicité, car nous avons un certain nombre de contingences que nous ne souhaitons pas développer ici. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons choisi des bureaux dans le canton du Valais, à Zurich ou à Lausanne. Si nous avions pu choisir des bureaux de la commune, nous aurions été heureux.

Vous avez également évoqué des contacts avec le service de la faune, des forêts et de la nature, mais ce sont une kyrielle de services de l'Etat qui seront sollicités pour passer en revue cet avant-projet PAL.

Vous avez raison, il y a aussi un guide sur le plan d'aménagement local qui existe et le contact que vous souhaitez a déjà été pris. En date du 5 février 2018, nous avons rencontré le service de l'aménagement du territoire ainsi que tous les services concernés, qui ont validé la procédure que nous sommes en train de mettre en place aujourd'hui. Je ne sais donc pas ce que nous pouvons faire de plus, mais nous pouvons aller voir personnellement les personnes du service de la faune, des forêts et de la nature et du service des ponts et chaussées pour leur rappeler ce qui a été déterminé et convenu le 5 février 2018.

Je reviens encore une fois sur la stratégie, stratégie qui a fixé un socle politique, socle politique qui a servi pour l'appel d'offres. A partir de là, en termes d'envergure des choix qui seront effectués, c'est notre autorité qui les fera et c'est extrêmement important.

J'ai cru comprendre un doute dans votre plaidoyer quant au fait de mettre en place une procédure participative avec la population, les groupes d'intérêts, des tiers importants de la commune, des industriels et des indépendants. Cela est extrêmement important ! C'est quand même la population, les groupes d'intérêts, qui sont aussi la population, nous sommes aussi la population de cette commune, qui « subiront » les choix qui seront effectués durant cette période de 14 mois d'avant-projet PAL, qui est un moment-clé de toute la procédure. Expliquez-moi comment vous souhaitez convaincre la population sans l'intégrer dans toute cette démarche ? Je ne dis pas que c'est la population qui va faire le PAL, mais elle va y contribuer et cela est important. La 3^{ème} phase aura un certain coût en fonction du nombre d'études qui seront déterminées et de l'envergure qui sera définie durant la 2^{ème} phase. Durant cette 3^{ème} phase, l'avant-projet PAL sera mis en consultation, respectivement mis à l'enquête et si nous faisons le PAL de notre côté sans en référer à la population ou aux propriétaires fonciers, qui ont peut-être des idées, qui ont peut-être des choses extrêmement intéressantes à faire valoir, je peux vous garantir que ce n'est pas en 2023 que notre PAL sera terminé, c'est peut-être jamais.

Excusez-moi, je suis un petit peu revendicatif, mais il faut quand-même voir les choses dans leur réalité et c'est bien comme cela que nous souhaitons travailler : être participatif, entendre un maximum de points de vue, essayer de les intégrer et en faire des analyses tout en déterminant des options qui nous semblent être cohérentes.

Je précise que l'intercommunalité existe déjà concrètement aujourd'hui. Au sein de la communauté urbaine du Littoral (COMUL), nous travaillons dans le cadre de la commission CAT (commission de l'aménagement du territoire) et nous développons des thématiques régionales traitant des logements et des appartements avec encadrement, du tourisme et de l'économie, de la biodiversité et du paysage, du loisir, des énergies, etc. Nous travaillons toutes ces thématiques au niveau régional pour déterminer la pertinence de les intégrer dans les PAL de chaque commune, ce qui permet de faire d'énormes économies en termes d'études. Imaginez ce que cela représenterait si chacun faisait sa petite étude dans son coin pour le tourisme, la biodiversité, le transport, la mobilité, etc, les chiffres gicleraient dans des abysses non maîtrisables.

Croyez bien que le Conseil communal est conscient que cette procédure est très abstraite. Personne dans cette salle n'a encore participé à la modification d'un PAL. Il s'agit pour nous tous d'*eine Fahrt ins blaue*. Nous essayons de maîtriser les choses tout en intégrant la population et les intérêts généraux qui doivent figurer sur cette révision. J'espère avoir répondu à vos questions. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un grand merci au Conseil communal pour ses réponses. Le Conseil général n'est pas une chambre d'enregistrement et est navré d'être critique. Nous sentons que cela fâche un peu le Conseil communal, mais des rapports nous sont soumis et nous sommes là pour poser des questions. Dans notre groupe, composé de 17 personnes ce soir, certaines personnes font parties des commissions, ont entendu des choses et rapportent encore ces questions. Cela montre que cette abstraction du dossier fait que les choses ne sont pas claires et il est beaucoup plus facile de voir un véhicule de police à l'extérieur et de se dire qu'il a coûté 40'000 francs en l'état. Le PAL est un élément abstrait et c'est à cet endroit que figure le gros problème lié à ce dossier.

Par rapport à vos réponses, s'agissant du 20%, c'est le signal qui est donné qui surprend le groupe. Dès le moment où le facteur est fixé à 20%, le signal perçu est que le prix n'est pas un élément important alors qu'actuellement on utilise plutôt des facteurs prix de 50, 60 ou 70% dans les appels d'offres, du moins pour ceux que je connais bien à l'échelon cantonal.

S'agissant des marchés publics, le groupe GCD est sensible à cette question. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un appel d'offres sur invitation, par contre nous avons retenu qu'il y avait peu de mandataires capables de répondre aux attentes dans notre canton.

Au niveau du service de l'aménagement du territoire et de la rencontre, le service de la faune, des forêts et de la nature est à part. Tout cela fait partie des contacts que nous avons eus avec d'autres communes afin de leur demander comment ils avaient travaillé pour leur PAL. En effet, c'est tellement abstrait que nous avons besoin d'aller poser des questions à d'autres personnes pour savoir ce qu'il en est. Dans l'une des communes, voici ce qui nous a été dit : « Nous étions en train de préparer notre PAL, nous avons nos documents, beaucoup de choses, beaucoup de documents prérequis, puis nous sommes allés rencontrer l'aménagiste cantonal, les personnes du service de la faune, des forêts et de la nature et du service des ponts et chaussées et nous leur avons présenté ce que nous avons. Nous leur avons demandé ce dont nous avons besoin pour faire le PAL et que celui-ci soit sanctionné. Là, toute une série de documents a été épurée par le service de l'aménagement du territoire. A ce moment-là, le conseiller communal présent s'est dit que des éléments allaient être ajoutés, mais il s'est retrouvé avec une solution où beaucoup d'éléments avaient été enlevés. » En conséquence, une facture finale qui sera certainement plus basse que celle imaginée au départ et des bonnes surprises. En ce qui nous concerne, nous avons l'impression que la rencontre a eu lieu et comme le Conseil communal l'a dit, le service de l'aménagement du territoire a validé la procédure que l'on peut mettre en place. Entre valider une procédure et valider les documents que l'on a ainsi que ceux que l'on doit fournir, l'approche est un peu différente.

En ce qui concerne les ateliers participatifs, une fois de plus, notre position est bien de faire participer les gens et, via une ComPAL qui est une émanation de la population neuchâteloise où nous sommes des élus de la population laténienne, il s'agissait bien de notre intention en déposant notre motion. L'idée est que les élus de la commune fassent partie d'une commission de manière participative et puissent accompagner le processus. Nous sommes donc tout à fait dans cette logique-là. Une fois de plus, c'est le volume et l'envergure des personnes que nous souhaitons consulter. Evidemment, plus il y a de personnes à consulter, plus il y a d'ateliers, plus il y a de rencontres et plus il y a besoin de mandataires qui doivent accompagner, c'est une évidence.

Une fois de plus, nous partageons sur l'élément d'abstraction car il s'agit pour nous d'un élément difficile. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous entendons un peu toujours les mêmes arguments. Ce qui m'étonne, c'est que nous répondons à ces questions au sein des commissions et que les réponses ne sont pas reprises par vous. Nous essayons d'expliquer, nous apportons des réponses, comme par exemple au sujet de ces questions de prix. Ce n'est pas nous qui avons calculé cela. C'est Laurent Siliprandi, le président de la ComPAL qui nous a dit que le prix était tel quel et qu'il influençait peu toute la question. Mais pourquoi vous le répéter 5 ou 10 fois ? Cela ne change pas. Je suis désolé, écoutez-nous ! Posez vos questions, mais reprenez aussi nos réponses. Tout cela me fâche.

J'ai l'impression que vous demandez à votre gamin d'aller à la Migros ou à la Coop acheter un menu. L'enfant prend sa liste, va acheter le tout au magasin, revient, présente ce que vous lui avez demandé et que vous lui dites que c'est trop cher. C'est mon sentiment. Vous avez donné pour mandat à la ComPAL de donner les instructions, les idées, les enjeux afin de travailler sur le territoire. Nous avons eu 7 séances. Sur cette base, nous avons élaboré un cahier des charges que vous avez validé. Avec cette liste d'achats, vous avez demandé de concrétiser le projet et maintenant vous dites : « Ah non, nous ne voulons pas de dessert, la question des transports ne nous intéresse pas, la biodiversité c'est trop vert, on laisse de côté. » Je suis désolé, vous coupez la population des réflexions importantes déjà maintenant, parce que c'est peut-être onéreux. C'est cher, j'en suis désolé, mais nous n'avons pas fait de PAL à Thielle-Wavre et nous n'avons pas fait de révision du PAL à Marin-Epagnier depuis des années. Et chaque jour nous rencontrons des problèmes avec ceux qui souhaitent construire et qui désirent aller de l'avant parce nous n'avons pas de base solide pour notre stratégie. Nous perdons la vision à long terme et si nous ne la fixons pas aujourd'hui, nous ne pourrons pas créer de route ni de quartier. Nous créerons uniquement des nuisances et des ennuis car nous devrons tout corriger après-coup. Nous souhaitons définir maintenant des choses claires et nettes dans le plan. Laissez-nous travailler et écoutez-nous. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais poser deux questions. La première, assez simple, est de demander à Monsieur Rotsch dans quelle mesure nous

possédons des directives de la Confédération, d'ores et déjà arrivées ou à venir, pour ce qui concerne la gestion de notre PAL.

La seconde question est de demander si Monsieur Rotsch souhaite vraiment savoir comment se sont déroulés les anciens plans d'aménagement du territoire sur la commune de Thielle Wavre. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la seule réponse un peu « bateau » que je peux donner en ce qui concerne les directives et les dispositions est que ces dernières figurent dans la LAT. Je ne suis pas certain que les communes soient directement en lien avec les dispositions fédérales en tant que telles car il y a une cascade institutionnelle. De ce fait, la LAT s'applique aux cantons et le canton applique les dispositions de la LAT dans le cadre de ses propres dispositions, qui sont ensuite reprises au niveau des communes. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD, demande une interruption de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons échangé durant cette suspension de séance. Globalement, nous n'avons pas été satisfaits des réponses qui nous ont été données. Lors de notre prise de parole, nous avons demandé que la facture de 800'000 francs mentionnée dans plusieurs rapports soit revue à la baisse à hauteur de 50%, ce qui est beaucoup trop. Nous pouvons l'entendre, mais nous souhaitons que le Conseil communal reprenne ce dossier et revoie la facture à la baisse. Nous ne nous sommes pas prononcés sur un crédit de 800'000 francs. En effet, nous ne l'aurions pas accepté, c'est une évidence. Comme il vient en plusieurs étapes, c'est à cette étape-là que nous viendrons malheureusement mettre un stop à l'entrée en matière. Néanmoins, il s'agit encore de notre rôle et de notre travail, bien que nous soyons navrés de fâcher le Conseil communal. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je dois présenter des excuses parce que j'ai peut-être été un peu trop direct tout à l'heure, mais c'est parfois un peu difficile de constater un fossé impossible à combler. En effet, quand on est tout le temps plongé dans un dossier, on maîtrise mieux que lorsqu'on n'y est pas confronté, j'en suis conscient.

Si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, il semblerait que le plus grand groupe de cet hémicycle ne rentrera pas en matière. J'aimerais vous faire une petite démonstration. S'il n'y a pas d'entrée en matière, il n'y aura probablement pas de vote sur ce crédit d'engagement. Où en sommes-nous ? Cela veut dire que nous n'avons pas de crédit pour ce mandataire, donc tout s'arrête. Que se passe-t-il donc ? Il a été articulé que l'on pourrait envisager un rabais de 50%. Un montant de 120'000 francs circule également, parce que La Chaux-de-Fonds a investi 120'000 francs. Nous ne savons pas en quoi consiste ce projet, mais peu importe. La somme de 185'000 francs est trop élevée, on s'arrête, mais il faut tout de même poursuivre le PAL, sachant qu'il ne peut pas s'arrêter comme cela. L'échéance légalement prévue par le canton est fixée à 2023. Le travail doit être poursuivi donc il faut réduire l'envergure du cahier des charges et y assigner une personne pour le retravailler. Résultat : 10 à 20'000 francs.

Ensuite, nous avons un nouveau cahier des charges et nous lancerons de nouveaux appels d'offres, qui devront être accompagnés par des juristes qui maîtrisent la loi sur les marchés publics, par des experts qui pourront nous aiguiller malgré le fait que nous avons un cahier des charges plus léger. Résultat : 10 à 20'000 francs. Nous sommes déjà à 30'000 francs de plus. A quoi arriverons-nous comme appel d'offres ? Un projet qui va tourner à peut-être 90, 100, 120'000 francs ? Peut-être, je n'en sais rien.

Si je commence à cumuler les montants, à savoir 120'000 + 30'000 francs, nous nous retrouvons à 150'000 francs avec un projet qui ne correspondra ni à la stratégie politique retenue par le Conseil général, qui ne prévoira certainement pas d'atelier participatif et nous construirons un machin dont personne ne voudra parce qu'il sera réalisé avec le montant qu'on aura bien voulu payer. C'est cela, la réalité des faits. Je vous invite tout de même à revoir votre position et à tenir compte du fait qu'il n'y a pas de réelle économie en n'entrant pas en matière. Merci. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas une menace, c'est une décision que nous avons prise au sein du groupe. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une forte mesure. Notre problème se situe au niveau de l'enveloppe totale, à savoir sur le montant de 800'000 francs ou sur le montant final à venir. Nous trouvons que c'est maintenant qu'il faut se demander si le cahier des charges correspond à l'outil que l'on souhaite ou s'il

s'agit de revoir ce cahier des charges. Je suis d'accord avec vous, nous devons d'abord nous mettre d'accord sur le cahier des charges avant d'articuler un prix. Hypothétiquement, le montant n'est peut-être même pas assez élevé si nous ne sommes pas d'accord avec le cahier des charges. Au sein de notre groupe, le cahier des charges ne paraît pas clair. Nous comprenons bien qu'il s'agit du résultat de la première phase, qui nous semble être un peu une liste de Père Noël sans priorités, sans importance ni temporalité.

Je m'exprime maintenant en mon nom propre. Si nous devons entrer en matière et accepter le crédit de la phase 2, le premier travail serait de se remettre d'accord sur le cahier des charges. C'est cela la politique que nous devons faire plutôt que parler d'argent. Nous pouvons peut-être demander une nouvelle interruption de séance et consulter les autres groupes. Ne nous précipitons pas. »

Jean-Paul Ros (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons voté, l'année passée ou juste à la fin de l'année qui précédait, un montant d'un peu plus d'un million de francs pour une route qui avait besoin d'être refaite. Maintenant, nous parlons d'un montant de 800'000 francs globalement pour toute la commune. Si nous refusons ce projet, nous nous mettrons dans une position difficile, surtout vis-à-vis de tous ceux qui se sont déjà engagés. Je suis assez d'accord avec Ted Smith pour revoir les choses, à savoir de faire le bilan après avoir accepté ce crédit et ensuite se poser les questions subséquentes. Y a-t-il des possibilités d'économie afin de se situer à un petit peu moins de 800'000 francs ? Pour un projet qui concerne toute la commune, j'ai un peu de peine à ce que l'on refuse les choses telles quelles alors que parfois des montants supérieurs sont engagés sans beaucoup de discussion ni sans se poser beaucoup de questions.

Et surtout, à l'attention du Conseil communal, je crois qu'il nous faut du concret. Dans les prochains rapports et dans les prochaines demandes il serait bon d'y joindre un petit peu de didactique et de pédagogie, comme pour des enfants. Comme l'a très justement dit mon collègue, nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, il faut prendre le temps de nous convaincre et peut-être que des illustrations claires sur quelques exemples de ce vers quoi nous allons nous feraient du bien. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est bien le but de cette 2^{ème} phase. Il s'agit de concrétiser clairement les intentions et objectifs qui ont été amenés sur cette stratégie.

Nous avons toutes les compétences et les prérogatives pour régler le résultat final. Le résultat final nous revient. C'est à nous de déterminer à quoi ressemblera notre territoire ainsi que la qualité de vie que nous voulons y donner. C'est bien notre autorité et la population qui devront le faire et cela est prévu dans cette phase. Il s'agit vraiment d'une phase clé. S'il y a un redimensionnement à faire, c'est maintenant, une fois que nous aurons lancé cette 2^{ème} phase et je suis convaincu qu'il y a des étincelles qui s'allumeront dans les yeux de chacun car nous aurons enfin quelque chose de relativement tangible. C'est bien maintenant que nous allons dimensionner le projet, prendre un certain nombre de dispositions dont on maîtrisera les tenants et aboutissants. Evidemment, si nous nous arrêtons maintenant, il ne se passera pas grand-chose. »

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je comprends bien ce discours. Toutefois, il me semble que nous avons mis la charrue avant les bœufs et on essaie de justifier 185'000 francs pour payer 3 entreprises qui vont prendre une liste des desiderata et qui devront déterminer ceux qui sont priorité 1, ceux qui sont priorité 2, ceux qui sont importants, ceux qui coûteront trop cher et que nous ne pourrons pas réaliser, ceux qui sont juridiquement irréalisables, alors que cet exercice aurait dû être fait à la fin ou avant. Dans le rapport de ce soir, nous aurions dû avoir un exercice regroupant toutes les idées intégrées dans le rapport final de la ComPAL, qui a été lu. Je précise, à l'attention de certains membres du Conseil communal, que certains membres des commissions lisent les documents et les analysent, si bien qu'ils ne sont pas ignares ou juste présents pour voter « oui ».

Avant de passer à ce vote de crédit, il faudrait avoir une situation claire de tous les points, avec une analyse de ceux qui doivent être traités et en fonction de cela, nous pourrions mandater 1, 2 ou 3 entreprises qui feront le travail d'analyser cela en détail et qui nous donneront ensuite des résultats tangibles. »

La présidente propose une suspension de 5 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PDC-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les explications du Conseil communal ont rassuré notre groupe en partie. Le groupe souhaite qu'il y ait

un engagement du Conseil communal qui nous dise clairement ce soir qu'il va œuvrer à ce que ce projet soit maintenu dans une enveloppe financière raisonnable, que des économies seront faites dans le suivi de ce dossier. Notre groupe a la liberté de vote, donc il y aura des votes partagés entre abstentions, oppositions et pour. Il est clair que si cet engagement est donné, les votes seront certainement plus favorables que si nous ne recevons pas cet engagement du Conseil communal. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il est évident que nous allons prendre cet engagement. Ce sera à la ComPAL ainsi qu'aux autorités de déterminer l'envergure du projet à futur. Je l'ai dit à plusieurs reprises et je le répète volontiers encore une fois : aujourd'hui nous avons besoin d'investir la somme qui vous est demandée afin de maîtriser le restant des sommes qui seront encore à investir à terme. L'objectif est de concrétiser ce que nous avons imaginé et de faire des choix stratégiques et politiques qui peuvent répondre aux attentes des uns et des autres avec une maîtrise financière. Nous pouvons tenir cet engagement. Maintenant, à savoir si cet engagement va réduire le solde de la facture à 10, 15, 20 ou 60%, nous y participerons tous et nous comptons sur vous pour obtenir un résultat qui puisse répondre aux attentes des uns et des autres. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 26 pour, 1 non et 5 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 22 pour, 2 non et 8 abstentions.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci infiniment pour votre confiance. Le travail commence et nous venons de faire de la politique. Cela me fait plaisir. Merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal demande ce soir un crédit de 136'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public. Nous avons regroupé 4 projets – le premier but de cet assainissement étant de sécuriser notre éclairage public, qui a des défaillances. Le rapport établi par l'ESTI a démontré environ 70 points à corriger dans un laps de temps de 6 mois.

Le deuxième but est de remplacer les lampadaires à la rue des Indiennes, côté est, afin de diminuer les frais d'entretien. En remplaçant ces 9 lampadaires par 6 lampadaires LED, nous réduirons ainsi la consommation d'énergie et les frais d'entretien.

Le troisième volet vise à sécuriser des endroits qui ne sont pas éclairés aujourd'hui (arrêt CarPostal aux Champs-Montants, les Pacots et remplacement d'un lampadaire au chemin de la Raie).

En dernier lieu, nous profiterons de remplacer 13 points lumineux avec des ampoules halogènes aux iodures métalliques – à nouveau une action visant à réduire la consommation et les frais d'entretien.

Avec cette demande de crédit, il s'agit de la première fois que le Conseil communal vous demande un prélèvement au fonds communal de l'énergie, à hauteur de 87'288 francs au maximum. Je reste volontiers à disposition afin de répondre à vos questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 12 février lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public.

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. »

Pascal Perret (GCD-PLRT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance du mardi 5 février 2019, les membres - au complet - de la commission TPSI ont examiné le rapport du CC dont il est question ici, rapport précisant par le détail les tenants et aboutissants justifiant la demande de crédit y relatif.

Suite à l'audit annuel et au contrôle de conformité par l'inspectorat fédéral des installations à courant fort (en abrégé ESTI), il s'avère nécessaire voire obligatoire de procéder précisément à la mise en conformité entre autres de 23 coupe-circuits et diverses réparations et adaptations en vue d'économies tant sur le plan énergétique que financier. Le détail des réparations est communiqué au point 3.3 du rapport.

A relever que le délai pour la mise en conformité des anomalies des installations à courant fort est fort court puisque fixé à fin mars 2019.

Le rapport étant bien détaillé, il ne paraît pas utile de répéter ce qui y est précisé. Nous retiendrons :

- qu'à la rue des Indiennes le nombre de mâts lumineux sera réduit de 9 à 6, avec une implantation mieux appropriée, tout en garantissant un éclairage adéquat
- que s'agissant des ampoules halogène aux iodures métalliques, seules les têtes seront remplacées, les mâts restant en place en l'état
- que des extensions interviendront aux Champs-Montants ainsi qu'aux Pacots.

S'agissant des coûts, il a été retenu entre autres que la remise en conformité suite au rapport de l'ESTI approche les 50'000 francs et que la différence de prix des points lumineux au chemin de la Raie, aux Champs-Montants et aux Pacots s'explique par la différence d'éclairage et le fait qu'il faudra tirer plus de 90 mètres de câble (ceci aux Pacots).

Concernant les coûts, le financement et les amortissements, il a été pris note qu'il sera procédé au prélèvement au fonds communal de l'énergie. Il a aussi été relevé que cette demande de crédit figure aux prévisions des investissements 2018.

Au final, les membres de la commission émettent à l'unanimité un préavis favorable quant à la demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour l'assainissement partiel de l'éclairage public et proposent d'accepter l'arrêté qui nous est soumis. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant que président de cette commission, je peux certifier que ce point n'a pas été mis à l'agenda, lorsque ce dernier a été établi il y a un mois. La commission a siégé il y a 10 jours et je ne peux donc pas vous apporter d'éléments à ce sujet. Il n'y a pas réellement de débat à faire. »

Martin Eugster (CC) « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit de mon erreur, je suis désolé. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du 19 février, le groupe GCD a brièvement débattu du rapport en question. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une mise en conformité relativement urgente de coupe-circuits suite au rapport de l'ESTI, de l'installation de quelques points lumineux à Marin et à Wavre ainsi que le remplacement d'anciens candélabres à la rue des Indiennes par 6 candélabres LED à des endroits où ils seront moins susceptibles d'être renversés par les véhicules.

Ce rapport n'a pas suscité beaucoup de remarques, si ce n'est le souhait que le remplacement des anciens candélabres s'étende aussi un jour à la rue des Indiennes au nord du pont longeant la Cité Martini, avec les mêmes mâts et les mêmes têtes d'éclairage, esthétique oblige.

Finalement, nous prions également le Conseil communal de considérer l'abaissement nocturne près des habitations au-delà de 50%.

Le groupe GCD acceptera la demande de crédit à l'unanimité. Merci. »

Michel Planas (ELT), au nom du l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du Conseil général de ce soir, nous avons pris connaissance du rapport pour l'assainissement partiel de l'éclairage public.

Le rapport très bien documenté a rencontré l'approbation de notre groupe et c'est à l'unanimité des membres présents que nous avons décidé d'accorder au Conseil communal ce crédit d'engagement de 136'000 francs. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je pense qu'après mon intervention, le Conseil communal regrettera d'être en république et non en monarchie.

Ce rapport, contrairement aux autres groupes, a fait l'objet de passablement de discussions au sein du PSLT et je pense que cela vaut la peine que je vous explique pourquoi.

Si nous nous posons la question du rôle de l'éclairage public, puisque j'ai introduit mon intervention en parlant de monarchie, il faut savoir qu'au XVII^{ème} siècle, Louis XIV, nommé le Roi Soleil, avec son ministre Colbert, avait décidé d'éclairer certaines rues de Paris où sévissait une criminalité endémique. La première raison de l'éclairage urbain a été celle de la sécurité afin d'enlever la pénombre de coupe-gorges. Ensuite, toujours à Paris, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, 5 expositions universelles se sont succédées. Il fallait en jeter plein la vue aux visiteurs nantis qui venaient de loin et Paris a été la première ville du monde à disposer de plusieurs milliers de candélabres, appelés becs de gaz, afin d'éclairer toute la ville, d'où son nom de Ville Lumière. Le deuxième motif de l'éclairage urbain était un motif de prestige.

Après la guerre, au début de l'électrification, avec toutes sortes de types d'ampoules ou de gaz de décharge, la raison première de l'éclairage public était celle de la sécurité routière.

Dans les années 70-80, plusieurs villes d'Europe ont éclairé leurs bâtiments publics, historiques, archéologiques, souvent par des faisceaux extrêmement puissants, projetés par le bas. Dans les années 90 est apparu un terme nouveau ne figurant pas dans ce rapport, qui est celui de la pollution lumineuse. Cette dernière n'est pas un concept de *bobos écolos*, mais bien une problématique qui engendre des nuisances pour l'humain, mais également pour la flore notamment en troublant la photosynthèse, pour la faune, les petits rongeurs, les insectes, les oiseaux migrateurs, les batraciens qui sont hypnotisés ou au contraire effrayés et qui ne se reproduisent plus. Etre un éphémère avec une durée de vie d'une nuit et perdre du temps à tourner autour d'une lampe empêche d'attraper la gaudriole.

Cela est rigolo mais selon une étude récente, sous nos latitudes meurent 150 insectes par nuit par point lumineux. Au vu de cette problématique, peut-être devrions-nous faire comme d'autres villes, notamment la ville d'Yverdon-les-Bains, qui a, il y a quelques années, développé le concept de zones de la ville qui ne s'illuminent que s'il y a un mouvement. Son nom est le concept d'Oslo et a été développé en 2010. De plus en plus de villes le mettent en place au niveau de leur éclairage public.

La commune de Val-de-Ruz éteint des quartiers complets durant la nuit depuis 2018, ce que faisaient déjà Valangin et Le Pâquier.

Dans la région de Gantersch (Berne-Fribourg), ce sont des villages entiers qui sont éteints pendant la nuit.

Aujourd'hui, des mesures existent pour changer les lampadaires afin qu'ils émettent un rayon avec un angle beaucoup moins élevé ou produisent moins de réverbération vers le haut. La première mesure serait de vérifier les besoins en éclairage, à savoir s'il est nécessaire d'éclairer à cet endroit à ce moment-là, s'il est possible de canaliser ou d'orienter le rayon ou encore de moduler l'intensité ainsi que la durée de l'éclairage.

Le groupe socialiste ne remettra pas en cause les exigences qui ont été imposées par l'inspectorat fédéral des installations à courant fort et cette partie-là du crédit sera votée. En revanche, dans la mesure où le rapport fait défaut de tous ces points, nous souhaiterions entendre le Conseil communal sur cette problématique et nous regrettons que la commission de l'environnement et du développement durable n'ait pas été sollicitée. En effet, cela aurait été son travail de mettre en exergue cette problématique qu'il n'est plus possible de négliger lorsque l'éclairage public est évoqué. »

Martin Eugster (CC), « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je réitère mes excuses en tant que monarque. Nous avons discuté au sein du Conseil communal et il s'agit de mon erreur de ne pas avoir eu l'idée de consulter la commission de l'environnement et du développement durable.

Le nord de la rue des Indiennes est un quartier classé et les lampadaires implantés font partie du classement ISOS. Il faudrait faire une analyse plus approfondie afin de voir le type de lampadaires qui pourraient être mis à cet endroit. Pour la rue des Indiennes, je réponds partiellement à la question de la pollution lumineuse. Les lampadaires avec ampoules LED qui seront installés diminueront la consommation d'énergie de 4'000 kWh par année, soit 893 francs. En effet, moins de mâts seront implantés et la puissance d'éclairage sera réduite de 50% entre 23h et 5h. Cela représente le maximum de la réduction possible afin de garantir le minimum nécessaire en matière d'éclairage public.

En réduisant d'un tiers l'éclairage des lampadaires avec une technologie de pointe, le LED, beaucoup plus concentré, plus clair et moins lumineux pour les riverains, nous nous situons dans l'optique d'une réduction de la pollution lumineuse, qui va dans la direction de ce que nous avons voté il y a peu au sujet des LED. Le pas d'éteindre totalement les lampadaires la nuit n'a pas encore été franchi mais il s'agit d'une réflexion à mener. J'espère avoir répondu partiellement au moins à vos questions. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT, demande une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole aux groupes.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les explications données par le Conseil communal n'ont pas convaincu le groupe PSLT. Nous pensons que chaque fois que l'éclairage d'un quartier sera repensé, la question des nuisances devra obligatoirement être intégrée dans cette réflexion. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement qui propose de remplacer, à l'article 1, le montant de 136'000 francs par 53'584 francs, ce qui correspond à la mise en conformité de l'ESTI, au génie civil ainsi qu'au 10% du tout, soit 43'712 + 5'000 + 4'872 francs, donc au total 53'584 francs. Nous demandons que le Conseil communal revoie sa copie, demande à la commission de l'environnement et du développement durable de se prononcer et que cela soit dorénavant fait pour chaque révision de l'éclairage public, quartier par quartier. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux casquettes. La première est celle de président de la commission de l'environnement et du développement durable. En 2014, lorsque nous avons commencé à discuter du remplacement des lampadaires traditionnels par du LED, les sujets de l'abaissement nocturne, de la pollution lumineuse et de l'économie d'énergie ont été discutés au sein de la commission, y compris avec le PSLT.

A l'époque, nous avons décidé de ne pas étudier plus en profondeur cette notion d'abaissement total de la luminosité, même si je suis allé à Yverdon-les-Bains et que j'ai lu des rapports relatifs à des réalisations en France, où cette pratique est beaucoup plus répandue qu'en Suisse. Nous avions convenu d'assainir la situation et je pense qu'il est à présent utile de reprendre ce dossier. L'initiative que je peux prendre au niveau de la commission est de remettre ce sujet sur la table.

Pour le GCD, nous n'entrerons pas en matière [sur la proposition d'amendement]. Nous pensons qu'il s'agit d'un sujet ponctuel et spécifique, que nous accepterons. Toutefois, nous sommes favorables à l'idée de reprendre la question plus largement sur l'ensemble de la commune. Merci. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente soutient le PSLT dans sa considération de la pollution lumineuse. Par contre, elle trouve qu'elle devrait intervenir à partir du prochain crédit et elle soutiendra donc le crédit actuel. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 31 voix pour et 1 abstention.

La présidente procède au vote de l'amendement déposé par le PSLT, qui est refusé par 20 voix contre, 10 pour et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 22 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. a) Communications du Conseil communal

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je souhaite vous annoncer l'arrivée de notre nouveau chef du service des finances depuis le 1^{er} février, en la personne de Monsieur Yves Bucher. Il a œuvré dans plusieurs communes neuchâteloises et fait partie du groupe de travail MCH2 et nous sommes convaincus que son expérience sera bénéfique pour la commune de La Tène. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau collaborateur. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous signale que ce weekend nous avons eu une perturbation relativement conséquente dans la distribution d'eau de boisson. Grâce à l'excellente compétence et réactivité de tout le staff qui s'occupe du réseau, je crois que peu d'entre vous l'ont remarqué. En effet, les perturbations n'ont pas été conséquentes pour les entreprises. Cette perturbation est certainement due au fait que nous sommes dans une phase du changement de la télécommande du réseau d'eau. Une attention particulière sera portée sur le suivi et le fonctionnement du système d'alarme. Merci. »

Maurice Binggeli (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous communique une information concernant la suite de l'aventure de la Chênaie. Vous avez certainement tous remarqué qu'un grand nettoyage a eu lieu sur une partie de la parcelle et la plantation des petits chênes – les enfants de Duir – se déroulera le 12 mars. Vous êtes tous invités le 12 mars à partir de 15h à venir planter votre ou vos chênes – il faudra voir la vitesse à laquelle les enfants des deux classes présentes entre 13h et 15h auront effectué la plantation. Le forestier m'a garanti qu'il garderait quelques chênes pour les habitants et les membres du Conseil général.

En parallèle, Laure Oberli, le maître-d'œuvre qui a écrit les histoires de Duir a monté, à la bibliothèque communale, une exposition interactive dédiée au chêne, avec les enfants de ces deux classes. Les enfants ont participé à la réalisation de cette exposition qui s'ouvrira dès la semaine prochaine et je vous invite à la visiter car elle sera, semble-t-il, extrêmement intéressante. »

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente indique que M. Pascal Perret démissionne de la commission plan d'aménagement local et que ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil général du 9 mai 2019.

11. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal, à l'administration communale, à la presse ainsi qu'au public.

Elle profite de rappeler à toutes fins utiles que la prochaine séance du Conseil général se tiendra le jeudi 9 mai 2019 et clôt la séance à 22h15 en adressant ses remerciements pour la présentation des deux beaux véhicules.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann